Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 045-214501421-20240321-2024_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire

<u>Présents</u>: Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents	en	Qui ont pris
au Conseil municipal	exercice	part à la délibération
16	26	20

Date de la convocation 15 mars 2024

Absents ayant donné un pouvoir: M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Madame Mariline BOUCLET à Mme Magali BLANLUET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date d'affichage
15 mars 2024
Objet de la délibération
1- Commande publique
1-1 Marchés publics

A été nommée secrétaire : Mme Anne BOUQUIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

2024-025 - Dossier de consultation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide

Considérant que le marché « la fourniture, le conditionnement et la livraison de repas en liaison froide pour les scolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement » arrive à échéance le 31 août 2024 et la nécessité de le renouveler,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Considérant que le montant est inférieur aux seuils de procédure formalisée pour ce marché de fournitures et services conformément au principe de computation des seuils, il convient donc de passer le marché selon la procédure adaptée,

et publication ou notification le 28/03/2024

Entendu l'exposé de Madame Magali BLANLUET, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché « la fourniture, le conditionnement et la livraison de repas en liaison froide pour les scolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la consultation du marché.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 045-214501421-20240321-2024_25-DE

La secrétaire de séance Anne BOUQUIER



Pour copie conforme Le Maire, Frédéric MURA.

